

## L'ambition européenne



Le Livre blanc expose les espoirs et les déceptions nés de la construction européenne. Il n'en dissimule pas les difficultés mais fait résolument le choix de porter une forte ambition européenne et propose des mesures concrètes. Ces mesures touchent aussi bien la défense, la sécurité des citoyens, la sécurité des approvisionnements énergétiques, l'industrie et la formation des hommes.

Il considère que l'Union européenne, doit se doter à terme, d'un Livre blanc européen en matière de défense et de sécurité.

La politique de sécurité et de défense de l'Union a été toujours développée, depuis l'origine, hors traité : elle résulte de coopérations intergouvernementales agréées au sein du Conseil. Les aléas des différents projets de Traité, en 2005 et récemment en 2008, ne remettent donc pas en cause son développement.

**Pour le Livre blanc, l'Europe de la défense correspond à un besoin.** L'Union doit assumer ses responsabilités stratégiques. Les axes européens qu'il propose sont donc :

### **I. Donner la priorité aux capacités de gestion des crises**

- **Constituer effectivement** et progressivement une **capacité d'intervention de 60.000 hommes**, déployables pendant un an sur un théâtre éloigné avec les **composantes aériennes et maritimes** indispensables.
- Pouvoir conduire **simultanément**, pour une durée significative, **deux à trois opérations de maintien** ou de rétablissement de la **paix**, et **plusieurs opérations civiles** moins importantes sur des théâtres différents.
- **Comblé les faiblesses des moyens d'intervention à distance de l'Europe**, notamment par la mise en commun de certains moyens des pays européens, tels que :
  - les **avions de transport stratégique et tactique** (A 400 M, création d'un commandement européen du transport aérien militaire) ;

- le **ravitaillement en vol** (p. ex. programme d'avions multi rôles construits par Airbus) ;
- les **capacités aéromobiles telles que les hélicoptères** (mise à niveau et mutualisation des moyens européens sur la base des travaux franco-britanniques et franco-allemands) ;
- les **capacités aéronavales** (association des porte-avions, porte-aéronefs, unités aériennes embarquées et bâtiments d'escorte nécessaires).
- Mettre en place des **moyens plus robustes de gestion civile des crises** : l'Union doit disposer des ressources en personnel nécessaires (policiers, gendarmes, magistrats) face à une demande croissante.
- Prendre en compte le **rôle croissant des réserves**, appelé à devenir de plus en plus important pour la gestion des crises.
- Accroître les **capacités d'anticipation et d'analyse**, par une mise en commun plus grande du renseignement à l'appui des opérations.
- Renforcer nettement les **capacités de planification et de conduite d'opérations européennes**. L'Union doit disposer d'une capacité européenne permanente et autonome de planification stratégique. Le développement des interventions extérieures de l'Union européenne appelle également une montée en puissance des moyens de planification opérationnelle et de conduite d'opérations militaires.
- Prendre les mesures nécessaires pour placer les opérations militaires et les missions civiles de l'Union sous une **direction stratégique unique à Bruxelles**.
- **Réformer les procédures de financement des opérations extérieures de l'Union** : remplacement à terme du principe du « contributeur-payeur » par un principe de **solidarité financière** des pays membres. La France plaide également pour un **budget significatif** pour la politique étrangère et de sécurité commune.

## II. Créer un réflexe européen en matière de formation et d'entraînement du personnel

La complexité des opérations de gestion de crises nécessite que les personnels civils et militaires des pays de l'Union bénéficient de formations communes. La France plaidera ainsi pour:

- la **poursuite des formations initiale et continue**, générale et spécialisée (exemples de l'école franco-allemande de pilotes d'hélicoptères, et de l'école européenne d'aviation de combat (*Advanced European Jet Pilot Training*)) ;
- la création d'un **programme d'échange et de formation** à la sécurité et la défense ;
- la création d'un **centre européen permanent de formation à la gestion des crises**.

### **III. Promouvoir une industrie européenne rationalisée et compétitive**

Le Livre blanc constate que **la maîtrise nationale de toutes les capacités technologiques n'est plus à notre portée**. La France devra garder un domaine de souveraineté, concentré sur les capacités nécessaires au maintien de l'autonomie stratégique et politique de la nation tels que : la dissuasion nucléaire, le secteur des missiles balistiques, les sous-marins nucléaires d'attaque et la sécurité des systèmes d'information.

Pour l'ensemble des autres technologies et capacités qu'elle souhaite acquérir, la **France considère que c'est le cadre européen qui doit être privilégié** : avions de combat, drones, missiles de croisière, satellites, composants électroniques etc. étant entendu que la politique d'acquisition doit inclure aussi une dimension d'achat sur le marché mondial.

Cette relance de la coopération industrielle en Europe suppose notamment :

- la poursuite de l'**analyse commune des besoins militaires** ;
- le **renforcement de l'action de l'Agence européenne de défense** ;
- la mise en place de **règles communes pour le marché des équipements de défense**.

### **IV. Faire de l'Union un acteur plus efficace pour protéger les citoyens**

- **Renforcer la coopération contre le terrorisme et la criminalité organisée** ;
- Développer la protection civile européenne (la France plaidera pour la création d'un **centre opérationnel européen pour la protection civile**, d'une **force européenne de sécurité civile**, d'un **service civique européen**. Elle promouvra en outre la mise en place d'un **collège européen de sécurité civile**).
- Renforcer, au sein de l'Union européenne, la **coopération opérationnelle** face aux attaques contre les systèmes d'information.
- Renforcer la **gestion intégrée de la coopération opérationnelle aux frontières** de l'Union.
- Renforcer la coordination entre pays européens pour la **sécurisation des approvisionnements stratégiques**.